

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EMPRUNT LONG TERME EQUIPEMENT SPORTIF – BUDGET PRINCIPAL

Séance du 12 novembre 2024
Dûment convoqué le 5 novembre 2024

En l'an 2024, le mardi 12 novembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (22) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, M. BLANC, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, D. MARIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (4) : F. DESCLAUX, J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN.

Pouvoirs (9) : P. BLANQUE (à P. RIU), P. CAMPS (à G. VICENS), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à M. GARCIA), P.-L. LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), F. MARTIN (à H. BAUDE) S. PONSÀ (à A. LUNEAU), M. POUDADE (à J.-L. LACUBE), M. RIFF (à P. BATAILLE).

Secrétaire de séance : Antoine TAHOCS

Acte n° : CCPC-2024317-11

Rapport

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription budgétaire au budget principal pour le financement des équipements sportifs et l'achat des logiciels suivants :

- Création d'un stade VTT Cross Country Olympique ;
- Réaménagement de la piste de biathlon/ski roue ;
- Rénovation de la piste finlandaise ;
- Mise à niveau de divers logiciel ;

CONSIDERANT l'offre de la caisse d'épargne d'un emprunt selon les modalités suivantes :

Montant emprunté : 100 000,00 € ;

Durée : 7 ans, soit 84 mois ;

Amortissement/périodicité : à échéances constantes/trimestrielle ;

Taux fixe à 3,99% ;

CONSIDERANT une recette d'emprunt inscrite lors du vote du budget Primitif sur l'opération 145 – Complexe Sportif ;

CONSIDERANT la non réalisation de cet emprunt sur cette opération ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'accepter l'offre de la Caisse d'Épargne selon les modalités proposées ;
- De diminuer les crédits de recettes d'emprunt de l'opération 145 – Complexe Sportif de 80 000 €
- D'augmenter les crédits de dépenses de l'opération 153 – XCO de 20 000 €
- D'augmenter les crédits de recettes d'emprunt de l'opération 153 – XCO de 100 000 €
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Abuse de réception en préfecture
066-246600464-20241112-CCPC-2024317-11-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

- D'accepter l'offre de la Caisse d'Epargne selon les modalités proposées ;
- De diminuer les crédits de recettes d'emprunt de l'opération 145 – Complexe Sportif de 80 000 €
- D'augmenter les crédits de dépenses de l'opération 153 – XCO de 20 000 €
- D'augmenter les crédits de recettes d'emprunt de l'opération 153 – XCO de 100 000 €
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241112-CCPC-2024317-11-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

